

CINÉMA(/CINEMA,58) + MUSIQUE(/MUSIQUE,59)
+ LIVRES(/LIVRES,60) + SCÈNES(/THEATRE,28)
+ ARTS(/ARTS,99964) + IMAGES(/IMAGES,100296)
+ LIFESTYLE(/VOUS,15) + MODE(/MODE,99924)
+ BEAUTÉ(HTTPS://WWW.LIBERATION.FR/BEAUTE,100215)
+ FOOD(/FOOD,100293)

ENQUÊTE

LES FRICHES, COPIES TROP CONFORMES

Par [Ève Beauvallet](#) photo [Samuel](#)

[Kirszenbaum\(https://www.liberation.fr/auteur/15306-eve-beauvallet\)](https://www.liberation.fr/auteur/15306-eve-beauvallet)

— 12 décembre 2019 à 18:11

Les espaces alternatifs passionnent habitants, élus et promoteurs, mais la pression foncière standardise le modèle et met en péril les «tiers-lieux» les plus expérimentaux. A l'heure des fermetures et expulsions, certains cherchent des pistes pour durer.



Aux Grands Voisins, à Paris, le 23 novembre. Convivial et provisoire, le lieu a conquis le public en hébergeant et relogant des personnes en difficulté. Photo Samuel Kirszenbaum pour Libération

Devant l'usine désaffectée, les bureaux en attente de reconversion ou l'ancienne gare vacante durant l'été, les guirlandes lumineuses se balancent au-dessus du baby-foot. C'est là, autour de palettes en bois transformées en tables basses, et près du jardin partagé, que musiciens, maraîchers ou acteurs de l'économie sociale et solidaire trinquent. En fermant un peu les yeux sur le prix de la bière, on s'y croirait presque, dans le Berlin underground des années 90-2000. Qui, alors, ne se réjouirait pas de voir pulluler aujourd'hui, à la périphérie des métropoles et dans le cadre d'opérations urbaines telles que «Réinventer Paris» ou «Quartiers libres», ces jolies friches vivifiées de façon éphémère - pendant quatre ans, deux ans, six mois ? Les collectifs événementiels, sociaux ou culturels occupent ces sites en toute légalité et pour un loyer modéré. Les artistes en manque d'espaces de travail y trouvent refuge. Les maires voient dans ces «tiers-lieux» (comme l'on nomme aujourd'hui ces espaces aux activités hybrides) un modèle de sortie de

crise qu'ils pensent bon marché. Et les promoteurs immobiliers raffolent désormais de ces «occupations temporaires», un engouement récent dont on expliquait les raisons (*lire Libération* (https://www.liberation.fr/france/2019/04/26/les-promoteurs-en-haut-de-la-friche_1723590) *du 26 avril*) : en mettant à disposition leurs espaces vacants avant réhabilitation, les groupes immobiliers s'épargnent les frais de gardiennage, empêchent l'intrusion de squatteurs plus politisés, bichonnent leur image et voient parfois la valeur de leur foncier gonfler. Tout le monde est content ?

Certainement pas une poignée d'acteurs, pionniers et militants des lieux culturels alternatifs, qui tentent depuis quelque temps d'alerter sur les revers de ce nouveau marché, celui de «l'urbanisme transitoire» entre autres, cadre dans lequel officient selon eux des projets de friches et autres «tiers-lieux» de plus en plus standardisés. Leur inquiétude s'est cristallisée sur l'expulsion d'un de leurs bastions historiques. En octobre, Mains d'œuvres, friche culturelle installée à Saint-Ouen (https://next.liberation.fr/culture/2019/10/08/expulsion-de-mains-d-oeuvres-a-saint-ouen-un-immense-gachis_1756276)(Seine-Saint-Denis) depuis 1998, était priée par le maire et la préfecture de Seine-Saint-Denis de plier bagage. A l'heure où la pression foncière s'accroît, a fortiori dans le contexte du Grand Paris, beaucoup de ces collectifs signaient dans *Libé* une tribune (https://www.liberation.fr/debats/2019/10/11/friches-culturelles-contre-manoeuvre_1756950) qui taclait : «*Malgré l'intérêt des pouvoirs publics pour ces lieux symboles des mutations de la société [...] ou encore pour l'urbanisme transitoire (la récente charte de la Ville de Paris), cette expulsion montre que ces initiatives, quand elles sont inspirées, accompagnées ou conduites par des artistes, restent souvent dans la plus grande des précarités.*»

Bail de six mois

Les pouvoirs publics, en effet, comptent actuellement promouvoir les «tiers-lieux». Mais lesquels ? En juin était inauguré le Conseil national des tiers-lieux porté par cinq ministères - Education, Travail, Cohésion des territoires, Economie, Culture. Budget : 43 millions pour 300 «fabriques de territoire» à l'horizon 2022. Aujourd'hui, les membres du

Conseil appellent eux-mêmes le ministère de la Culture à davantage de vigilance et de protection des lieux culturels alternatifs. Histoire que le cas Mains d'œuvres ne se reproduise pas : *«La ville bouge, d'accord, nous confie Patrick Levy-Weitz, auteur du rapport de mission sur le coworking et les tiers-lieux. Mais l'on ne peut pas, le jour où un projet architectural naît, mettre les acteurs culturels à la porte sans proposer d'alternative crédible, sans reconnaissance de l'usage qu'ils ont inventé.»* A fortiori lorsqu'ils ont vingt ans de métier et 150 salariés. *«Il faudrait que l'Etat adopte une doctrine en la matière.»*

Cette nécessité ne date pas d'hier. A l'époque où Mains d'œuvres est né, les friches culturelles pullulaient déjà en Europe du Nord depuis une vingtaine d'années. Installées sur des sites patrimoniaux laissés vacants, elles portaient alors l'héritage contre-culturel des années 70, s'érigeaient contre une vision diffusionniste de l'art axée sur la prescription, prônaient la mixité des pratiques (entre culture, social, éducation), la proximité avec les habitants et la convivialité des lieux de vie. La France voit naître alors des locomotives en la matière : le Confort moderne à Poitiers (à partir de 1985) dans un ancien entrepôt d'électroménager, la Belle de mai à Marseille (1992) sur le site de l'ancienne manufacture de la Seita, ou Mains d'œuvres (1998), donc, dans un ancien établissement de l'équipementier Valeo à Saint-Ouen. A l'époque, le rapport de force avec les propriétaires est musclé. Mais peu à peu, ces pionniers du réaménagement inventent l'âge du squat légal. Le seul moment où ces expérimentations intéresseront le gouvernement, ce sera en 2002, lorsque l'Institut des villes commandera à Fabrice Lextraire (ancien directeur de la Belle de mai) le rapport sur les «nouveaux territoires de l'art» qui saluait le savoir-faire des friches et fabriques. Puis, silence radio.

Depuis, le paysage a bougé, le terme «tiers-lieux» s'est glamourisé et le «marketing territorial» s'est imposé. *«On a inventé ce savoir-faire, celui de la valorisation des sites inoccupés, et on s'est laissés prendre à notre propre piège, conclut Jules Desgoutte, coordinateur de la plateforme Artfactories, qui fédère les lieux alternatifs français. On est passé du temps des friches, qui s'inventaient depuis un projet culturel, en lien avec les gens, à celui de l'urbanisme temporaire, pensé chez le promoteur. On veut faire des politiques culturelles inféodées à des*

*logiques de territoire.» L'exemple emblématique, pour beaucoup, remonte à 2015, année où SNCF Immobilier lance un appel d'offres pour mettre à disposition d'événements festifs et de projets artistiques ses entrepôts vides en attente de reconversion. Durée du bail : six mois. Charge aux occupants de financer leur projet et d'entamer des travaux d'installation, sans qu'un centime ne leur soit reversé sur la plus-value opérée. Tollé, une pétition circule. Depuis, la SNCF a investi du budget dans la mise en sécurité de ses friches : Gare des Mines et Charolais à Paris, la Cité fertile à Pantin - sa grande fierté. *«Je trouvais ça plutôt intéressant qu'un privé réfléchisse à la mutualisation, commente Hortense Archambault, à l'époque membre du jury de sélection et aujourd'hui directrice de la MC93 de Bobigny. Mais ça a plutôt donné des projets événementiels et bars éphémères comme Ground Control... La problématique des tiers-lieux n'est pas que foncière : un bail de six mois, ça marche pour faire des ateliers d'artistes mais pas pour développer grand-chose de solide derrière. Pas en matière artistique en tout cas.»**

C'est aussi l'avis du collectif Wonder. Après avoir quitté, comme convenu par bail, la Tour Liebert à Bagnole où cette structure autogérée de production, de mutualisation, d'accompagnement d'artistes avait investi *«quatre à cinq mois de budget annuel»*, elle a obtenu en février le prêt à usage d'un bâtiment de Bouygues à Nanterre. Un espace sans électricité ni chauffage, qu'elle pourra occuper jusqu'au 31 décembre, et dont la surface est près de trois fois inférieure à celle de Bagnole (2 800 m² contre 7 000 hier). Ensuite ? Ensuite, le Wonder espère discuter avec le groupe Novaxia, en vue d'un énième déménagement. Ce sera alors le quatrième en huit ans d'activité. Autant dire que cet *artist run space* n'est pas du genre à survendre le romantisme lié à l'«appropriation» d'espaces vacants. *«Les structures expérimentales comme les nôtres, qui revendiquent un peu de temps pour tisser de vraies relations avec un quartier, sont plus victimes du nomadisme qu'autre chose. Ce n'est pas un concept marketing qui nous fait vibrer !»*

Urbanisme transitoire

D'autres acteurs du transitoire se portent mieux. Certains sont même passés maîtres dans l'art de rassurer toutes les parties, à l'instar de la coopérative Plateau urbain qui met en lien propriétaires et porteurs de projets. Dans le meilleur des cas, ça donne la belle aventure des Grands Voisins (un documentaire sortira en janvier), tiers-lieu adossé à un poids lourd de l'entrepreneuriat social, Aurore, qui compte le PDG du groupe Vinci dans son conseil d'administration. Autre star du secteur, plus événementielle que sociale cette fois : la société Sinny & Ooko de Stéphane Vatinel, entreprise qui rafle les appels d'offres dans le Grand Paris. Non sans faire crisser quelques dents.

À LIRE AUSSI :

Stéphane Vatinel, roi des tiers-lieux de la petite couronne(https://next.liberation.fr/theatre/2019/12/12/stephane-vatinel-roi-des-tiers-lieux-de-la-petite-couronne_1768886)

Car, dans cette flambée de hype autour de l'urbanisme transitoire et des tiers-lieux, les bailleurs privés comme publics auraient tendance à choisir des projets temporaires lucratifs, rassurants et uniformisés (qu'il s'agisse du modèle économique ou de la programmation), en proposant des durées d'occupation qui réduiraient comme peau de chagrin (environ un an) sans laisser le temps à des projets plus expérimentaux de mener leur travail d'utilité publique. Jules Desgoutte, d'Artfactories, crie carrément à la contrefaçon lorsqu'il voit de simples espaces transactionnels de coworking à vocation économique, sorte de restos /bars augmentés de quelques conférences sur les réfugiés, ne retenir des friches que leurs codes d'aménagement intérieur. *«Nous appelons donc l'Etat et les collectivités à bien vouloir distinguer, dans les initiatives issues de la société civile auxquelles ils apportent leur soutien, entre les initiatives qui relèvent du privé et celles qui relèvent du commun.»*

Droit d'usage

Dans un contexte où fermetures et expulsions se multiplient (rappelons [le cas du cinéma parisien la Clef](https://next.liberation.fr/culture/2019/11/04/les-squatteurs-du-cinema-la-clef-bientot-mis-a-la-porte_1761506)), (https://next.liberation.fr/culture/2019/11/04/les-squatteurs-du-cinema-la-clef-bientot-mis-a-la-porte_1761506) à l'heure où les lieux alternatifs sont soumis aux règles du marché ou aux décisions parfois erratiques des élus, leurs acteurs cherchent des pistes pour durer.

Certains, comme Fabrice Lextraït, l'auteur du rapport sur les «nouveaux territoires de l'art», militent pour l'instauration d'une taxe «1 % locaux vides» à reverser aux collectifs qui font vivre les espaces vacants.

D'autres parviennent à racheter collectivement leurs lieux, entre artistes, habitants, banques, collectivités... comme la Fabrique Pola à Bordeaux. *«Combien j'en ai vu, de collectifs, qui s'épuisaient dans des occupations temporaires, après avoir engagé des travaux de réhabilitation parfois énormes, et déménagé trois fois, explique Juliette Bompoin, directrice de Mains d'œuvres. Au bout de deux ou trois ans, ils sont épuisés. Il y a d'autres moyens que le transitoire.»* Un foncier culturel solidaire, par exemple, où le droit d'usage passerait avant le droit de propriété, comme à la Belle de Mai à Marseille. Mains d'œuvres a peut-être perdu ses locaux de Saint-Ouen, mais l'équipe a aussi lancé la «Main 93.0» pour devenir copropriétaires et mutualiser les outils entre lieux alternatifs franciliens. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), comme on dit, qu'a notamment rejoint le futur Twist à Nanterre ainsi que le Fort de Romainville. Ou le 6B, à Saint-Denis, un lieu de création et de diffusion pluridisciplinaire, temporaire à la base, et qui a finalement réussi à perdurer. *«Le 6B a pu s'implanter sur la durée parce que c'est Saint-Denis ! Là-bas, les collectivités locales et le groupe Quartus ont travaillé intelligemment ensemble : les locaux ont été vendus à bas coût, conclut Juliette Bompoin. Il n'y a pas de budget culture, d'accord, mais les politiques ont le pouvoir de discuter avec les promoteurs et les aménageurs.»*

[Ève Beauvallet photo Samuel](#)

[Kirszenbaum\(https://www.liberation.fr/auteur/15306-eve-beauvallet\)](https://www.liberation.fr/auteur/15306-eve-beauvallet)